

Faculté de médecine



## DÉPARTEMENT DE PATHOLOGIE ET BIOLOGIE CELLULAIRE



Crédit photo

Un Mickey protéiné pour lutter contre le cancer

Cécile Darviot, 2023

### PROGRAMMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

MICROPROGRAMME 251261  
HISTOPATHOLOGIE MOLÉCULAIRE

## GUIDE DE L'ÉTUDIANT ET DE L'ÉTUDIANTE 2025-2026

Université de Montréal : [www.umontreal.ca](http://www.umontreal.ca)

Département de pathologie et biologie cellulaire : [www.patho.umontreal.ca](http://www.patho.umontreal.ca)

Mise à jour : juin 2025

## Table des matières

1.0	Mot de bienvenue des responsables des programmes de cycles supérieurs.....	3
2.0	Mot de la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE).....	4
3.0	Comité d'études supérieures .....	5
4.0	Personnel administratif.....	5
5.0	Personnel enseignant.....	6
6.0	Description du programme .....	7
	Admission.....	7
	Conditions d'admissibilité .....	7
	Documents additionnels à fournir lors de la demande.....	7
	Scolarité.....	7
	Régime d'études.....	7
	Évaluation.....	7
	Transfert à la M. Sc. en pathologie et biologie cellulaire.....	7
	Objectifs .....	8
	Segment 70 - Propre à l'option histologie moléculaire.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	Cours et particularités.....	8
7.0	Horaire des cours .....	9
	Trimestre d'automne 2025 .....	9
	Trimestre d'hiver 2026 .....	9
8.0	Descriptions des cours .....	10
	PBC6011 Compétences de recherche en pathologie .....	10
	PBC6042 Fondements en biologie moléculaire .....	10
	PBC6043 Procédés et méthodes en histopathologie .....	10
	PBC6044 Histopathologie diagnostique appliquée.....	10
	PBC6045 Pathologie moléculaire expérimentale.....	10
	PBC6046P Travaux pratiques en pathologie 1 .....	11
	PBC6047P Travaux pratiques en pathologie 2 .....	11
9.0	Barème de notation et échelles de conversion .....	11
	Notation des cours .....	11
10.0	Calendrier des études 2025-2026 .....	12
11.0	Extraits du Règlement relatif aux droits de scolarité et aux autres frais exigibles des étudiants et des étudiantes .....	13
	<i>6 Soldes impayés .....</i>	13
	<i>7 Annulation et abandon de cours .....</i>	13

12.0	Extraits du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales .....	13
18	<i>Inscription et restriction à l'inscription</i> .....	13
22	<i>Abandon d'un cours</i> .....	14
29	<i>Défaut de se soumettre à une évaluation</i> .....	14
30	<i>Absence à un examen périodique pour un motif valable</i> .....	14
31	<i>Absence à un examen final pour un motif valable</i> .....	15
32	<i>Retard à remettre un travail</i> .....	15
35	<i>Seconde évaluation</i> .....	15
37	<i>Plagiat</i> .....	16
44	<i>Exigences particulières</i> .....	16
13.0	Courriel.....	16
14.0	Carte étudiante .....	16
15.0	Dossier étudiant.....	17
16.0	Associations étudiantes .....	17
17.0	Sites Internet.....	17
18.0	Services aux étudiants (SAE) .....	17
19.0	Autres services de l'UdeM .....	18

## **1.0 Mot de bienvenue des responsables des programmes de cycles supérieurs**

**BIENVENUE** aux étudiantes et aux étudiants inscrits dans le microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en histopathologie moléculaire du Département de pathologie et biologie cellulaire de l'Université de Montréal. Toute l'équipe vous accueille avec beaucoup d'enthousiasme. Nous sommes fiers de ce programme, le seul en son genre au Québec, et nous sommes heureux de vous accompagner dans votre cheminement tout au long de votre microprogramme.

C'est un grand plaisir pour nous, en tant que responsables des programmes de cycles supérieurs, de vous souhaiter la bienvenue et de vous féliciter de votre décision de vous engager dans un domaine en pleine croissance. Vous avez choisi de vous joindre à une discipline dont les avancées ont non seulement transformé la pratique quotidienne, mais aussi fait naître de nouvelles exigences sur le plan du diagnostic tissulaire. Il convient maintenant d'identifier, de quantifier et d'interpréter, à partir de tissus humains, de nouveaux biomarqueurs pour mieux guider le pronostic et prédire la réponse au traitement. Cette nouvelle formation veut vous assurer une meilleure connaissance des aspects cliniques et fondamentaux de la pathologie en intégrant à la fois l'histologie, la pathologie diagnostique, l'étude des biomarqueurs et la pathologie moléculaire afin de pouvoir participer aux avancées du domaine.

Vous êtes maintenant engagés dans le microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle à l'Université de Montréal. Désormais, vous devrez évoluer dans un cadre réglementaire général édicté par les Études supérieures et postdoctorales (ESP). Vous devez donc remplir certaines exigences spécifiques de votre programme et vous y conformer. En plus de trouver de l'aide auprès de la technicienne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) du département, vous trouverez dans ce guide des informations et des références complémentaires sur les études supérieures et tous services offerts aux étudiants et aux étudiantes.



**Dre Dominique Trudel**  
M.D., Ph. D.

**Responsable d'option**  
[dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca](mailto:dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca)

**Dr Roger Lippé**  
Ph. D.

**Responsable de programmes**  
**d'études supérieures**  
[roger.lippe@umontreal.ca](mailto:roger.lippe@umontreal.ca)

## 2.0 Mot de la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE)



Tout d'abord, je tiens à vous féliciter pour votre admission au microprogramme en histopathologie moléculaire. Vous avez été sélectionnés parmi de nombreux candidats et candidates.

En tant que TGDE aux cycles supérieurs du Département de pathologie et biologie cellulaire, j'ai le plaisir de vous aider dans votre cheminement académique. Mon rôle est de vous accompagner tout au long de votre microprogramme. De plus, je peux répondre à vos questions et vous diriger vers les bonnes ressources en cas de problème. Ce guide sera toutefois un outil pratique auquel vous pouvez vous référer en tout temps. Nous y avons regroupé toutes les informations utiles pour bien entamer votre programme d'études.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos études.

Au plaisir de vous croiser dans les corridors ou à mon bureau dès la rentrée scolaire,

Katherine David  
Technicienne en gestion des dossiers étudiants  
Département de pathologie et biologie cellulaire  
Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau R-507  
514 343-6111, poste 6288  
[katherine.david@umontreal.ca](mailto:katherine.david@umontreal.ca)

### **3.0 Comité d'études supérieures**

Outre la relation professeur/étudiant, l'encadrement des étudiants et des étudiantes aux études supérieures nécessite un engagement départemental qui doit être pris en charge par le Comité d'études supérieures dont l'existence et le mandat général sont prévus dans les articles 31 et 32 du Règlement pédagogique des ESP.

Le comité a pour mandat d'assurer la qualité du programme d'études supérieures, de le réviser et de recommander au besoin des modifications. Il est responsable des dossiers suivants : admission et inscription, suivi des étudiants et des étudiantes, soutien financier, conseil et planification. De plus, ce comité doit voir à maintenir un environnement agréable pour un travail de qualité ainsi qu'un climat académique stimulant propice à une bonne formation. Il doit suivre le cheminement de tous les étudiants et étudiantes dans son programme d'études afin d'assurer leur réussite dans leur parcours académique.

Le Comité d'études supérieures se compose des membres suivants :

Dr Romain Cayrol	<a href="mailto:romain.cayrol@umontreal.ca">romain.cayrol@umontreal.ca</a>
Dr Greg FitzHarris	<a href="mailto:greg.fitzharris@umontreal.ca">greg.fitzharris@umontreal.ca</a>
Dre Sarah Kimmins	<a href="mailto:sarah.kimmins@umontreal.ca">sarah.kimmins@umontreal.ca</a>
Dr Roger Lippé	<a href="mailto:roger.lippe@umontreal.ca">roger.lippe@umontreal.ca</a>
Dre Dominique Trudel	<a href="mailto:dominique.trudel.1@umontreal.ca">dominique.trudel.1@umontreal.ca</a>

### **4.0 Personnel administratif**

NOM	FONCTION	COURRIEL
Wendy Choung	TCTB (programme de résidence)	<a href="mailto:marie.wendy.choung@umontreal.ca">marie.wendy.choung@umontreal.ca</a>
Alice Daelman	TGDE (cours de service de premier cycle et programmes de cycles supérieurs en embryologie)	<a href="mailto:alice.daelman@umontreal.ca">alice.daelman@umontreal.ca</a>
Katherine David	TGDE (cours de service de premier cycle et programmes de cycles supérieurs en histopathologie)	<a href="mailto:katherine.david@umontreal.ca">katherine.david@umontreal.ca</a>
Benoit Lanthier	Adjoint au directeur (administration)	<a href="mailto:benoit.lanthier@umontreal.ca">benoit.lanthier@umontreal.ca</a>
Diane Desjardins et Line Pariseau en remplacement de Marilyne Moquin	TCTB (direction)	<a href="mailto:diane.desjardins@umontreal.ca">diane.desjardins@umontreal.ca</a> <a href="mailto:line.pariseau@umontreal.ca">line.pariseau@umontreal.ca</a> <a href="mailto:marilyne.moquin@umontreal.ca">marilyne.moquin@umontreal.ca</a>
Mohamed Mountassir	TA	<a href="mailto:mohamed.mountassir@umontreal.ca">mohamed.mountassir@umontreal.ca</a>
Monique Vasseur	Responsable de laboratoires	<a href="mailto:monique.vasseur@umontreal.ca">monique.vasseur@umontreal.ca</a>

## 5.0 Personnel enseignant

NOM	PRÉNOM	LIEU DE TRAVAIL	COURRIEL
Albadine	Roula	CHUM	roula.albadine.chum@ssss.gouv.qc.ca
Azzi	Feryel	CRCHUM	feryel.azzi.chum@ssss.gouv.qc.ca
Bédard	Karine	CHUM	karine.bedard.1@umontreal.ca
Berdugo	Jérémie	HMR	jeremie.berdugo@umontreal.ca
Blagih	Julianna	HMR	julianna.blagih@umontreal.ca
Cayrol	Romain	CHUM	romain.cayrol@umontreal.ca
Chapdelaine	Antoine	CHUM	antoine.chapdelaine.med@ssss.gouv.qc.ca
Chaurand	Pierre	Département de chimie UdeM	pierre.chaurand@umontreal.ca
Dal Soglio	Dorothée	CHU Sainte-Justine	dorothee.dal.soglio@umontreal.ca
Ellezam	Benjamin	CHU Sainte-Justine	benjamin.ellezam@umontreal.ca
Filep	Janos G.	CR HMR	janos.g.filep@umontreal.ca
Gervais	Thomas	CHUM, chercheur et Polytechnique Montréal	thomas.gervais@polymtl.ca
Hickson	Gilles	CR CHU Sainte-Justine	gilles.hickson@gmail.com
Knapp	David	IRIC	david.knapp@umontreal.ca
Leblond	Frédéric	CHUM, chercheur et Polytechnique Montréal	leblondfrederic@gmail.com
Maietta	Antonio	CHUM	antonio.maietta.chum@ssss.gouv.qc.ca
Rashkovan	Marissa	CHU Sainte-Justine	marissa.rashkovan.hsj@ssss.gouv.qc.ca
Royal	Virginie	HMR	virginieroyal@hotmail.com
Sanchez	Lilia Maria	CHUM	lilia-maria.sanchez.chum@ssss.gouv.qc.ca
Soucy	Geneviève	CHUM	genevieve.soucy.chum@ssss.gouv.qc.ca
Tran-Thanh	Danh	CHUM	danh.tran-thanh.chum@ssss.gouv.qc.ca
Trinh	Vincent Quoc-Huy	IRIC	quoc-huy.trinh@umontreal.ca
Trudel	Dominique	CHUM	dominique.trudel.med@ssss.gouv.qc.ca

## **6.0 Description du programme**

### **Admission**

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

### **Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiante ou d'étudiant régulier au microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en histopathologie moléculaire, le candidat ou la candidate doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des ESP : <https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/#section-xi-conditions-d-admissibilite-et-cours-imposes>
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent,
- Avoir obtenu, au 1<sup>er</sup> cycle, une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent,
- Avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit,
- Avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit.

### **Documents additionnels à fournir lors de la demande**

- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation.

### **Scolarité**

La scolarité minimale est d'un trimestre équivalent plein temps et la scolarité maximale est de trois trimestres à compter de la date d'inscription initiale, en excluant les trimestres de suspension. L'arrêt des études pour quatre trimestres consécutifs mettra fin à l'inscription au microprogramme. La scolarité maximale est de trois trimestres à partir de la date de l'inscription initiale.

### **Régime d'études**

Temps plein, de jour.

### **Évaluation**

L'évaluation des cours est faite conformément au Règlement pédagogique des ESP.

### **Transfert à la M. Sc. en pathologie et biologie cellulaire**

L'étudiant ou l'étudiante qui obtient son attestation du microprogramme avec une moyenne cumulative de 3,0 sur 4,3 et qui fournit une lettre d'acceptation d'un directeur ou une directrice de stage peut faire une demande d'admission à la maîtrise avec stage 251210-76. Tous les crédits obtenus dans le microprogramme sont transférables à la maîtrise selon les critères d'admission et conformément au Règlement pédagogique des ESP.

## Objectifs

L'objectif de ce microprogramme est de répondre aux besoins spécifiques de ceux et de celles qui auront à analyser les tissus animaux et humains dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ceci s'applique entre autres aux étudiants et aux étudiantes en médecine désirant compléter leur programme de formation médicale par une formation de cycles supérieurs en médecine personnalisée, aux résidents et aux résidentes dans l'un ou l'autre des programmes de formation qui s'intéressent à la recherche clinique, aux infirmiers et aux infirmières de recherche ainsi qu'à tous ceux et celles qui souhaitent travailler dans un laboratoire ou dans le secteur biopharmaceutique.

## Cours et particularités

SIGLE	TITRE	CRÉDIT	DÉSIGNATION EXIGENCE	TRIMESTRE
<b>BLOC 70A COURS OBLIGATOIRES (10 CRÉDITS)</b>				
PBC6011	Compétences de recherche en pathologie	1.0	Obligatoire	H
PBC6042	Fondement en biologie moléculaire	2.0	Obligatoire	A
PBC6043	Procédés et méthodes en histopathologie	3.0	Obligatoire	A
PBC6044	Histopathologie diagnostique appliquée	2.0	Obligatoire	H
PBC6045	Pathologie moléculaire expérimentale	2.0	Obligatoire	H
<b>BLOC 70B COURS OBLIGATOIRES (8 CRÉDITS)</b>				
PBC6046P	Travaux pratiques en pathologie 1	4.0	Obligatoire	A
PBC6047P	Travaux pratiques en pathologie 2	4.0	Obligatoire	H

Vous devez faire votre inscription à chacun de vos cours dans votre Centre étudiant, via Synchro académique.

## 7.0 Horaire des cours

Trimestre d'automne 2025

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
AM	<b>PBC6043</b> 8 h 30 à 11 h 30 Dre Roula Albadine N-833		<b>PBC6046P*</b> 8 h 30 à 11 h 30 Romain CAYROL Monique VASSEUR	<b>PBC6046P</b> 8 h 30 à 11 h 30 Romain CAYROL Monique VASSEUR	
PM	<b>PBC6042</b> 12 h 30 à 15 h 30 David KNAPP Dominique TRUDEL N-833		<b>PBC6046P*</b> 12 h 30 à 15 h 30 Romain CAYROL	<b>PBC6046P</b> 12 h 30 à 15 h 30 Romain CAYROL	

Trimestre d'hiver 2026

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
AM	<b>PBC6044</b> 8 h 30 à 11 h 30 Lilia Maria SANCHEZ N-833	<b>PBC6011</b> 9 h 30 à 11 h Julianna BLAGIH Marissa RASHKOVAN N-833	<b>PBC6047P*</b> 8 h 30 à 11 h 30 Romain CAYROL Monique VASSEUR	<b>PBC6047P</b> 8 h 30 à 11 h 30 Romain CAYROL Monique VASSEUR	
PM	<b>PBC6045</b> 12 h 30 à 15 h 30 Dominique TRUDEL N-833		<b>PBC6047P*</b> 12 h 30 à 15 h 30 Romain CAYROL Monique VASSEUR	<b>PBC6047P</b> 12 h 30 à 15 h 30 Romain CAYROL Monique VASSEUR	

Les horaires de ces cours peuvent être différents. Consulter les plans de cours sur StudiUM pour connaître les horaires complets.

\* Les cours PBC6046P et PBC6047P pourraient être offerts les mercredis, en plus des jeudis, selon le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits.

## **8.0 Descriptions des cours**

### **PBC6011 Compétences de recherche en pathologie**

Le cours PBC6011 porte sur la méthodologie de recherche en pathologie, la revue de la littérature, l'analyse et la recension des écrits scientifiques, les présentations de données, et la soumission d'articles scientifiques.

Dre Julianna Blagih, professeure sous octroi adjointe et coresponsable du cours

Dre Marissa Rashkovan, professeure adjointe et coresponsable du cours

### **PBC6042 Fondements en biologie moléculaire**

Le cours PBC6042 est un cours de biologie qui porte sur les notions essentielles de biologie cellulaire et moléculaire : micro et macro-lésions de l'ADN, hybridation moléculaire, sondes, PCR, RT-PCR, polymorphismes, expression génétique, etc. Ce cours sera donné par un groupe de pathologistes professionnels qui travaillent dans les centres de recherche affiliés à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Dr David Knapp, docteur en médecine expérimentale et professeur adjoint sous octroi, coresponsable de cours

Dre Dominique Trudel, professeure agrégée de clinique, coresponsables du cours

### **PBC6043 Procédés et méthodes en histopathologie**

Le cours PBC6043 transmet les notions fondamentales requises pour aborder l'étude des tissus depuis le prélèvement jusqu'à l'obtention d'un diagnostic histologique. Il se compose de leçons théoriques assorties de travaux pratiques dans les plateformes technologiques des laboratoires spécialisés de recherche. Ce cours sera donné par un groupe de pathologistes professionnels qui travaillent dans les centres de recherche affiliés à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Dre Roula Albadine, professeure agrégée de clinique, responsable du cours

### **PBC6044 Histopathologie diagnostique appliquée**

Le cours PBC6044 porte sur l'apprentissage des principes de bases utiles à la reconnaissance et à l'interprétation au microscope des lésions tissulaires des principaux parenchymes : lésions dégénératives, inflammatoires, cicatricielles et tumorales. Ce cours s'appuie largement sur l'utilisation du microscope et de la microscopie virtuelle ainsi que sur des notions récemment acquises dans le cours PBC6043.

Dre Lilia Maria Sanchez, professeure adjointe de clinique, responsable du cours

### **PBC6045 Pathologie moléculaire expérimentale**

Le cours PBC6045 comprend l'étude des principales méthodes d'analyse et d'approches technologiques récentes ayant cours dans le domaine de la recherche fondamentale et appliquée en pathologie moléculaire.

Dre Dominique Trudel, professeure agrégée de clinique, responsable du cours

## PBC6046P Travaux pratiques en pathologie 1

Le cours PBC6046 est composé de travaux pratiques en laboratoire d'enseignement visant à intégrer les notions acquises durant les leçons théoriques des cours PBC6042 et PBC6043.

Dr Romain Cayrol, professeur adjoint de clinique, responsable du cours

Mme Monique Vasseur, responsable de laboratoires

## PBC6047P Travaux pratiques en pathologie 2

Le cours PBC6047 est composé de travaux pratiques en laboratoire d'enseignement visant à intégrer les notions acquises durant les leçons théoriques des cours PBC6044 et PBC6045.

Dr Romain Cayrol, professeur adjoint de clinique, responsable du cours

Mme Monique Vasseur, responsable de laboratoires

## 9.0 Barème de notation et échelles de conversion

### Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème ci-dessous.

Lettres	Descriptif	Points	Indicatif (%)
A+	Excellent	4,3	90 - 100
A	Excellent	4,0	85 - 89.9
A-	Excellent	3,7	80 - 84.9
B+	Bon	3,3	77 - 79.9
B	Bon	3,0	73 - 76.9
B-	Bon	2,7* et ***	70 - 72.9
C+	Passable	2,3	65 - 69.9
C	Passable	2,0**	60 - 64.9
C-	Échec	1,7	57 - 59.9
D+	Échec	1,3	54 - 56.9
D	Échec	1,0	50 - 53.9
E	Échec	0,5	35 - 49.9
F	Échec	0,0	0 - 34.9
F*	Échec par absence	0,0	0

\* Note minimale de passage dans un programme

\*\* Note minimale de passage dans un cours

\*\*\* Note maximale pour examen de reprise

## 10.0 Calendrier des études 2025-2026

Trimestre d'automne 2025	
<b>Lundi 1 septembre 2025</b>	Congé universitaire – Fête du travail
<b>Mardi 2 septembre 2025</b>	Rentrée des étudiants
<b>Mercredi 17 septembre 2025</b>	Date limite pour modification ou annulation de choix de cours*
<b>Mardi 30 septembre 2025</b>	Congé universitaire – Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
<b>Lundi 13 octobre 2025</b>	Congé universitaire – Action de grâce
<b>Du lundi 20 au dimanche 26 octobre 2025</b>	Période d'activités libres dans certaines unités
<b>Vendredi 7 novembre 2025</b>	Date limite pour l'abandon (avec frais) d'un cours*
<b>Mardi 23 décembre 2025</b>	Fin du trimestre
<b>Du mercredi 24 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026</b>	Congés universitaires – Fêtes de fin d'année

  

Trimestre d'hiver 2026	
<b>Mercredi 7 janvier 2026</b>	Rentrée des étudiants
<b>Jeudi 22 janvier 2026</b>	Date limite pour modification ou annulation de choix de cours*
<b>Du lundi 2 au dimanche 8 mars 2026</b>	Période d'activités libres dans certaines unités
<b>Vendredi 13 mars 2026</b>	Date limite pour l'abandon (avec frais) d'un cours*
<b>Du vendredi 3 au lundi 6 avril 2026</b>	Congé pascal
<b>Jeudi 30 avril 2026</b>	Fin du trimestre

\* À moins d'indication contraire inscrite à l'horaire du cours, dans le Centre étudiant.

## **11.0 Extraits du Règlement relatif aux droits de scolarité et aux autres frais exigibles des étudiants et des étudiantes**

[https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/enseignement/regl20\\_1-reglement-relatif-droits-scolarite-autres-frais-exigibles-des-etudiants.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/regl20_1-reglement-relatif-droits-scolarite-autres-frais-exigibles-des-etudiants.pdf)

### **6 Soldes impayés**

*6.1 L'étudiant ne peut être inscrit à un trimestre à moins qu'il ait acquitté intégralement tous les droits de scolarité, les frais exigibles et intérêts de tout trimestre antérieur.*

*6.2 L'étudiant ne peut obtenir un bulletin de notes ou une attestation qui confirme le diplôme obtenu à moins qu'il ait acquitté intégralement tous les droits, frais et intérêts portés à son compte et exigibles.*

*6.3 L'étudiant ne peut recevoir un grade, un diplôme ou un certificat à moins qu'il ait acquitté intégralement tous les droits, frais et intérêts portés à son compte et exigibles pour le programme d'étude relatif à sa demande.*

### **7 Annulation et abandon de cours**

#### **7.1 Annulation d'un cours sans frais**

*L'étudiant qui désire annuler un ou plusieurs cours avec libération de payer les droits de scolarité et autres frais exigibles, doit procéder avant la date limite indiquée dans le calendrier universitaire. À titre exceptionnel, dans le cas où l'horaire du cours ne suit pas la période habituelle, le délai prescrit est indiqué à l'horaire du cours.*

#### **7.2 Abandon d'un cours avec frais**

*L'étudiant qui abandonne un ou plusieurs cours après les dates indiquées au calendrier universitaire doit payer la totalité des droits de scolarité et autres frais exigibles. L'étudiant qui abandonne ses études doit se présenter ou écrire (courrier recommandé) au secrétariat de son unité et remettre sa carte d'étudiant.*

## **12.0 Extraits du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales**

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/#chapitre-i-definitions>

### **18 Inscription et restriction à l'inscription**

*L'étudiant admis doit s'inscrire au début de chaque trimestre suivant la procédure et dans les délais qui lui sont indiqués. Un avis d'admission n'est pas une inscription. L'étudiant doit au préalable faire approuver son choix de cours pour le trimestre par le doyen.*

*Un étudiant ne peut pas être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade, sauf si le doyen ou, dans le cas des étudiants internationaux, le vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales, l'y autorise.*

## **22 Abandon d'un cours**

*L'étudiant qui désire abandonner un cours doit présenter une demande écrite et motivée avant que 60 % du cours ne soit écoulé à moins d'indication contraire au plan de cours. Le doyen juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou son représentant doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.*

*À défaut d'une telle autorisation, ce cours reste inscrit au relevé de notes de l'étudiant et celui-ci se voit attribuer la note F\* à toutes les évaluations auxquelles il ne s'est pas soumis.*

*Dans le cas des cours en séquence, l'interruption de la séquence par défaut d'inscription ou par suite d'annulation ou d'abandon oblige à refaire toute la séquence à nouveau.*

*Un étudiant ne peut abandonner le même cours plus de deux fois. Exceptionnellement, sur présentation d'une demande écrite et motivée, le doyen peut accorder un abandon supplémentaire.*

## **29 Défaut de se soumettre à une évaluation**

*La note F\* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui s'absente à une évaluation à moins que, dans les sept jours suivant l'absence, il ne justifie par le biais du formulaire électronique approprié son absence auprès du doyen pour un motif jugé valable par ce dernier.*

*Une fois par trimestre, pour une absence de courte durée, soit au plus trois jours consécutifs, l'étudiant peut justifier une absence à une évaluation sur la base d'une déclaration sur l'honneur. Pour toute autre absence survenant au cours du même trimestre, ainsi que pour toute absence à un examen différé, l'étudiant doit fournir des documents justificatifs.*

*Le doyen détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.*

*Les pièces justificatives, lorsque requises, doivent être dûment datées et signées.*

*Le cas échéant, le document doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence. Il doit également permettre l'identification du professionnel de la santé qui le signe.*

*La note F est attribuée à l'étudiant qui :*

- a) étant présent à une séance d'évaluation par mode d'examen ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale,
- b) ne remet pas à la date fixée par le professeur un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, à moins que, dans les sept jours, il ne justifie par écrit son retard auprès du doyen pour un motif jugé valable par ce dernier

## **30 Absence à un examen périodique pour un motif valable**

*Si l'étudiant est absent à un examen périodique pour un motif jugé valable, cet examen peut être exclu de l'évaluation du cours ou peut être différé.*

*Par motif valable, on entend un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que la force majeure ou une maladie attestée par un certificat médical.*

### **31 Absence à un examen final pour un motif valable**

*En cas d'absence à un examen final pour un motif jugé valable, l'étudiant doit subir cet examen à une session spéciale dont la date est fixée par le doyen.*

### **32 Retard à remettre un travail**

*En cas de retard, pour un motif jugé valable, à remettre un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours, l'étudiant doit remettre celui-ci dans le délai fixé par le doyen, après consultation du professeur. Ce délai ne peut excéder un trimestre. En attente de la note finale, la mention REM (remise) est portée au relevé de notes jusqu'à la remise et correction du travail en question. La mention REM ne peut figurer au relevé de notes plus de deux trimestres pour un cours donné.*

*Si, au terme du délai accordé, l'étudiant n'a pas remis son travail, un échec est enregistré pour celui-ci et la note du cours est calculée et inscrite au dossier.*

### **35 Seconde évaluation**

*À moins qu'il ne soit exclu du programme en conformité des articles 51 et 97 du présent règlement, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit à une seconde évaluation. Les modalités de seconde évaluation sont déterminées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec et elles doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours. Lorsqu'il y a échec à un cours offert sous forme de stage, de clinique ou d'atelier, la reprise du cours est la modalité applicable. Un stage peut être repris dans un autre milieu lorsque les circonstances le permettent.*

*Toutes les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son relevé de notes.*

*En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut être supérieure à B- (B moins), sert au calcul de la moyenne cumulative. Cette règle est applicable à toutes les formes de reprises.*

#### **35A. Échec à un cours obligatoire**

*L'étudiant qui a subi un échec à un cours obligatoire doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent, ou faire un autre travail ou subir un examen de reprise.*

#### **35B. Échec à un cours à option**

*L'étudiant qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation du doyen, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec, ou faire un autre travail, ou subir un examen de reprise.*

### **37 Plagiat**

*Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute autre participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, d'un mémoire ou d'une thèse est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire en vigueur sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants des cycles supérieurs : <https://integrite.umontreal.ca/accueil/>.*

### **44 Exigences particulières**

*Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme.*

## **13.0 Courriel**

L'UdeM met à votre disposition une adresse de courrier électronique. C'est par cette adresse courriel que le personnel enseignant et administratif communiquera avec vous. Il est donc très important de l'activer dès votre admission au programme. Vous pourrez la rediriger vers une autre adresse personnelle si vous le désirez.

Voici la procédure pour l'activer :

1. Accédez à Mon UdeM à l'adresse <https://www.umontreal.ca/connexion/> et choisir l'option COURRIEL ÉTUDIANT
2. Sur la page d'authentification, inscrivez votre code d'identification (code permanent ou code d'accès DGTIC) et votre UNIP tels qu'ils figurent sur votre document d'admission.
3. Dans la section Mon profil, cliquez sur Profil DGTIC.
4. Dans le menu de gauche du Profil DGTIC, cliquez sur Courriel.
5. Sélectionnez l'un des deux choix suivants : S'abonner au service de courriel Exchange  
Une fois ce choix enregistré, vous pourrez consulter votre courriel à l'adresse <https://outlook.umontreal.ca>, acheminer votre courriel vers une adresse que vous utilisez déjà, (par exemple @hotmail, @yahoo ou @gmail) et choisissez l'option Une adresse de courriel personnelle que vous avez déjà ailleurs et indiquez cette adresse.

## **14.0 Carte étudiante**

La Carte UdeM est votre pièce d'identité unique à l'Université de Montréal. Délivrée en deux formats différents (plastique et numérique), elle donne accès à une foule de services et de priviléges. Cette carte vous servira entre autres comme preuve d'identité reconnue par l'université pour emprunter des documents à la bibliothèque ou pour recevoir une attestation officielle du bureau du Registraire. Pour plus de détails et pour connaître l'horaire du Centre d'émission, visitez le <https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/carte-udem/>.

## **15.0 Dossier étudiant**

Vous avez accès à votre dossier étudiant sur Mon UdeM. À cet endroit, vous pourrez procéder à votre inscription, modifier vos coordonnées, consulter vos droits de scolarité et voir votre relevé de notes (vous ne le recevrez pas par la poste).

Vous pouvez le consulter en tout temps en visitant le <https://www.umontreal.ca/connexion/>.

Aussi, vous trouverez des informations supplémentaires sur le site de dossier étudiant au <http://www.etudes.umontreal.ca/dossier>.

## **16.0 Associations étudiantes**

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) est un regroupement d'étudiantes et d'étudiants élus par les membres. Ses membres exécutifs siègent à différents comités à travers le campus. La FAECUM voit aussi à l'organisation de toutes les activités concernant la vie étudiante. Autrement, par le biais de ses activités formatrices et divertissantes, l'association s'assure d'une bonne communication entre les étudiants, professeurs, intervenants et employeurs. <http://www.faecum.qc.ca/>.

Conseil étudiant de la Faculté de médecine (CEFM) au  
<http://medecine.umontreal.ca/communaute/les-etudiants/bureau-des-affaires-etudiantes-vie-facultaire-et-equilibre-de-vie/>.

## **17.0 Sites Internet**

La Faculté de médecine a un site Internet. Nous vous invitons à le consulter pour obtenir de plus amples informations sur la faculté, ses programmes et ses départements.

Faculté de médecine : <http://medecine.umontreal.ca/>

Département de pathologie et biologie cellulaire : [www.patho.umontreal.ca](http://www.patho.umontreal.ca)

La boussole : ressources à la réussite : <https://medecine.umontreal.ca/ressources/etudiants/la-boussole/>

## **18.0 Services aux étudiants (SAE)**

L'UdeM offre divers services sur le campus destinés aux étudiants et aux étudiantes. Des ateliers et des activités de toutes sortes sont régulièrement organisés. Il y a également plusieurs ressources pour vous aider tout au long de vos études.

Action humanitaire et communautaire : <http://www.serdahc.umontreal.ca>

Activités culturelles : <http://www.sac.umontreal.ca>

Bureau de l'aide financière : <http://www.baf.umontreal.ca/>

Bureau des bourses d'études : <https://bourses.umontreal.ca/accueil/>

Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap : <http://www.bsesh.umontreal.ca/>

Bureau des étudiants internationaux : <http://www.bei.umontreal.ca>

Bureau du logement hors campus : <http://www.logement.umontreal.ca>

Centre de santé et de consultation psychologique : <http://www.cscp.umontreal.ca>

Centre étudiant de soutien à la réussite : <http://www.cesar.umontreal.ca>

Maison internationale : <http://www.bei.umontreal.ca/maisoninternationale>

StudiUM : <https://studium.umontreal.ca/>

## 19.0 Autres services de l'UdeM

Répertoire des services : <http://www.umontreal.ca/repertoires/services.html>

Bibliothèques : <http://www.bib.umontreal.ca/>

Bureau de la sûreté : <http://www.dps.umontreal.ca/>

Bureau de l'Ombudsman : <https://ombudsman.umontreal.ca/accueil/>

Bureau des services juridiques : <https://droit.umontreal.ca/bourses-ressources-et-services/clinique-juridique/>

Bureau d'intervention en matière de harcèlement : <http://www.harcelement.umontreal.ca/>

CEPSUM : <http://www.cepsum.umontreal.ca/>

Centre de communication écrite : <http://www.cce.umontreal.ca/>

Centre de la petite enfance : <http://cpeudem.com/>

Centre d'entrepreneurship HEC-Poly-UdeM : <http://entrepreneuriat.poly-udem.ca/>

Centre d'essai : [http://www.sac.umontreal.ca/pub/theatre/Centre\\_essai.htm](http://www.sac.umontreal.ca/pub/theatre/Centre_essai.htm)

Centre d'exposition de l'UdeM : <https://www.centre-expo-udem.com/>

Clinique de kinésiologie : <http://www.cliniquekinesio.umontreal.ca/>

Clinique universitaire de la vision – École d'optométrie : <http://www.opto.umontreal.ca/clinique/>

Clinique universitaire de nutrition : <https://nutrition.umontreal.ca/clinique/>

Clinique universitaire de psychologie : <http://psy.umontreal.ca/ressources-services/clinique-universitaire-de-psychologie/>

Clinique dentaire universitaire : <http://www.medent.umontreal.ca>

Comité permanent sur le statut de la femme au 3744, rue Jean-Brillant, 514 343-6111, poste 1668

Services des impressions : <http://www.sium.umontreal.ca/>

Direction générale des technologies de l'information et de la communication (TI) : <https://ti.umontreal.ca/pages/joindre.html>

Les Presses de l'Université de Montréal (PUM) : <https://www.pum.umontreal.ca/>

Bureau du registraire : <https://registraire.umontreal.ca/nous-joindre/bureau-du-registraire/>